

## LE BLOC-NOTES

## LE JOURNAL

**Rédaction.** 12, boulevard des Lices  
☎ 04 90 18 30 00.  
Fax : 04 90 49 91 52.  
arles@laprovence-presse.fr

## LES URGENCES

**Médecin.** 15.  
**Pharmacie.** La nuit, s'adresser au commissariat.  
**Commissariat.** 04 90 18 45 00.  
**Pompiers.** 18.  
**Gendarmerie.** 04 90 52 50 60.  
**Hôpital.** 04 90 49 29 29.  
**Urgences.** 04 90 49 29 22.  
**Cabinets dentaires.** 0 892 566 766 (0,34 € /min).

## LES SERVICES

**Rendez-vous vaccination Covid.**  
04 65 49 43 10.  
**Mairie.**  
04 90 49 36 36.  
**ACCM Eaux.**  
Eau et Assainissement  
04 90 99 52 14. Urgence dépannage : ☎ 04 90 99 50 89.  
**GDF.**  
0810 893 900.  
**EDF.** 09 726 750 13.  
**DDT.** 04 91 28 40 40.

## LES TRANSPORTS

**SNCF.** 36 35  
**Envia.** 04 90 54 86 16.  
**Taxis.** 04 90 96 90 03 (Arles taxi radio), 04 90 52 22 22 (Arles Taxi Service).  
**Taco and Co.** Service de transport écologique 06 50 29 60 00.  
**Aéroport Nîmes.** 04 66 70 49 49.  
**Info collecte.** 04 84 76 94 00

## LES PISCINES

**Tournesol.** Fermée.  
**Trébon.** Ouverte de 11 h 30 à 14 heures et de 18 à 20 h 30.

# Travailleurs handicapés : "les préjugés sont en train de tomber"

## Les dispositifs d'inclusion ont été présentés aux employeurs publics et privés du Pays d'Arles

**L**e constat que livre Héléne Beucardet interpelle : "80% des handicaps sont invisibles, et pourtant, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois supérieur à celui des valides." La Responsable du département d'inclusion professionnelle de la DDETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) des Bouches-du-Rhône était hier dans les locaux de l'association Les Abeilles Arles Grand Sud, qui gère plusieurs établissements pour travailleurs handicapés, pour animer une réunion de travail consacrée à "l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap". Dans la salle, les représentants de services publics de l'emploi et d'administrations, mais également les responsables en ressources humains d'entreprises privées. Un panel réuni pour être informé des différents mécanismes disponibles pour favoriser l'embauche des handicapés. "Les retours que j'en ai sont excellents, les préjugés sont en train de tomber", a assuré la sous-préfète d'Arles, Fabienne Ellul, pour encourager l'assistance à s'engager plus avant dans la démarche.

Hôte du jour, Pierre-Paul Antonetti, directeur des Abeilles a



Pierre-Paul Antonetti (à gauche), directeur des Abeilles, qui a créé l'entreprise adaptée So'Hand, a accueilli les employeurs et la sous-préfète d'Arles, Fabienne Ellul.

/PHOTO VALÉRIE FARINE

dressé le portrait de So'Hand, la société créée il y a six ans par l'association. Une "entreprise adaptée" (elle doit employer au moins 55% de personnes en situation de handicap) qui œuvre dans divers domaines : la laverie industrielle, les es-

paces verts, le conditionnement, la livraison, la cuisine ou encore la pépinière végétale. Parmi les partenaires de So'Hand, on trouve donc des institutionnels mais également des sociétés "du secteur privé concurrentiel". "C'est avec elles

qu'il faut que les liens se resserrent à l'avenir", plaide Pierre-Paul Antonetti.

C'est dans cette optique qu'Héléne Beucardet a présenté le CDDT, le contrat de travail à durée déterminée "trémplin", un CDD dérogatoire ré-

servé aux entreprises adaptées "sous-traitantes", dont la finalité est l'embauche de son bénéficiaire par l'entreprise classique.

Ex de chez STMicroelectronics, Claude Boumendil s'est donné pour ambition de "changer le regard du monde de l'industrie sur le handicap". Avec son programme FIAM (Formation inter-entreprises d'adaptation aux métiers), il a pris le parti "d'inverser le processus de recrutement" : "On part du candidat, pas du poste offert", expose-t-il. Son public, "très majoritairement en reconversion professionnelle", a 40 ans de moyenne d'âge. Une statistique qui vient rappeler que le handicap est très souvent la conséquence d'un "accident de la vie".

Le DEA (Dispositif d'emploi accompagné), en revanche, s'adresse principalement aux personnes atteintes de troubles psychiques, cognitifs ou autistiques, et de déficience intellectuelle. Avec un référent unique et sans limite de durée, il séduit les employeurs privés à 60%, et 22% d'acteurs publics. "Mais la part de ces derniers est en constante augmentation", a révélé Stéphanie Driot, cheffe de service à l'Unapei Alpes-provence.

Laurent RUGIERO